



# VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le  
Conseil  
Municipal doit être composé : 43  
Nombre de Conseillers en  
exercice : 43  
Nombre de Conseillers présents  
à la séance : 37

Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal  
Séance du 03 avril 2024

## OBJET :

DE-24-04-1-23) CONCESSION DE SERVICE PUBLIC RELATIVE A LA  
GESTION ET L'EXPLOITATION DE LA FUTURE CRECHE SISE 84 BIS  
AVENUE AUBERT A VINCENNES

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi trois avril à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par  
Madame le Maire le jeudi 21 mars 2024 conformément au Code général des  
collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu  
ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL,  
Maire.

Présents : Mme LIBERT-ALBANEL, M. LEBEAU, Mme MARTIN, M. BENSOUSSAN,  
Mme SÉGURET, Mme VOISIN, M. LOUVIGNÉ, Mme TOP, M. TOURNE, Mme  
VALVERDE, M. BEAUFRÈRE-GOURDY, Mme GAUVAIN, M. GIRARD, Mme  
KAMINSKA, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, Mme VALERO, Mme BRÉON,  
Mme RUFFENACH, Mme BOILOT, M. MICHON, M. BOUKOBZA, M. LECOMTE, M.  
DIARRA, Mme ODDON, Mme RANIERI, Mme HAUCHEMAILLE, M. RIBET, M.  
SESTER, Mme LE CALVEZ, M. BERNIER-GRAVAT, Mme GALL, M. EPINAT, Mme  
BALAGNA-RANIN, Mme FOURNIER, M. BEUZELIN, Mme LIEVYN.

Absents excusés : M. MOULY (pouvoir à Mme MARTIN), Mme SERVIAN (pouvoir à  
Mme TOP), M. PITAVY (pouvoir à M. TOURNE), M. LAFON (pouvoir à Mme  
LIBERT-ALBANEL), M. POLITZER (pouvoir à Mme GALL), Mme DARNAULT  
(pouvoir à M. LOUVIGNÉ).

Absents : .

Secrétaire de séance : Mme RANIERI

*Le Conseil...*

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1411-1 et suivants et R.1411-1 et suivants;

Vu le Code de La commande publique et notamment l'article L.1121-3 et L.3111-1 et suivants et R.3111-1 et suivants ;

Vu le Code de la santé publique et notamment ses articles L.2324-1 et suivants et R.2324-16 et suivants ;

Vu la délibération du 28 juin 2023 approuvant le principe du recours à un contrat de concession de service public d'une durée de 5 ans pour la gestion et l'exploitation de la crèche (EAJE) sise 84 bis avenue Aubert à Vincennes;

Vu le procès-verbal en date du 17 novembre 2023 de la commission de délégation de service public établissant la liste des candidats admis à présenter une offre et émettant un avis favorable à l'ouverture des négociations avec les candidats : Maison Bleue, Babilou, Croix-Rouge, People and Baby et Les Petits Chaperons Rouges;

Vu le rapport de présentation de Madame le Maire, établi en application de l'article L.1411-5 du Code général des collectivités territoriales, exposant le déroulement de la procédure, les motifs du choix du candidat retenu par l'exécutif et l'économie générale du contrat de concession ;

Vu le projet de contrat de concession et ses annexes ;

Considérant que par délibération en date du 28 juin 2023, le Conseil municipal a approuvé le recours au contrat de concession de service public d'une durée de 5 années portant sur l'exploitation de la future EAJE « Sise 84 bis Avenue Aubert à Vincennes », ainsi que le lancement d'une procédure de publicité et de mise en concurrence en application des dispositions de l'article R1411-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant que la procédure prévue a été engagée et poursuivie jusqu'à son terme ;

Considérant qu'à l'issue de cette procédure de publicité et de mise en concurrence, l'offre de la société Les Petits Chaperons Rouges / LPCR Collectivités Publiques SAS est apparue comme celle présentant l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères de jugement des offres définis dans le dossier de consultation des entreprises conformément à L.3124-5 du Code de la commande publique ;

Considérant que l'économie générale du projet de contrat de concession reflète un accord équilibré entre les parties et permet à la Ville ainsi qu'aux usagers du service, de

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20240403-lmc1H11771H1-DE Date de réception en Préfecture : 08/04/2024 Date de Publication : 08/04/2024
--

bénéficiaire d'une exploitation optimale de l'établissement d'accueil du jeune enfant dans le strict respect des engagements de la Ville sur l'ensemble de ses crèches (application d'un règlement de fonctionnement unique), la Ville conservant par ailleurs la totalité de la maîtrise du processus d'attribution des places ;

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal, au terme de la procédure de consultation et au vu du rapport présenté par Madame le Maire, de se prononcer sur le choix du concessionnaire ainsi que sur le contrat de concession et ses annexes ;

Après avis de la commission Finances, Administration générale, Ressources humaines, Nouvelles technologies, Open data du 25 mars 2024,

Après avis de la commission Intergénérationnelle, Petite enfance, Seniors du 27 mars 2024,

## D É L I B È R E

*à la majorité (6 voix contre : Mmes HAUCHEMAILLE, LE CALVEZ, BALAGNA-RANIN, MM. RIBET, SESTER, BERNIER-GRAVAT, - 3 abstention(s) : Mme GALL, MM. EPINAT, POLITZER,)*

ARTICLE I : Approuve le choix de la société Les Petits Chaperons Rouges / LPCR Collectivités Publiques SAS comme délégataire du service public pour l'exploitation de la future crèche (EAJE) sise 84 bis Avenue Aubert à Vincennes.

ARTICLE II : Approuve le contrat de concession et ses annexes pour la gestion et l'exploitation de la crèche (EAJE) sise 84 bis avenue Aubert à Vincennes, pour une durée de 5 ans.

ARTICLE III : Autorise Madame le Maire à signer ledit contrat de concession et ses annexes.

ARTICLE IV : Décide que les dépenses, notamment la compensation financière de la Ville, seront inscrites aux exercices budgétaires correspondants.

ARTICLE V : Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer tous les actes et à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance

*Signé*

Le Maire

*Signé*